

Retrouvez la vidéo du webinar @Echelle sur les renvois de l'Article 22

Publié le 23 mars 2021

Retrouvez l'événement @Echelle qui s'est tenu en direct sur YouTube mardi 23 mars 2021 à 11h, avec la participation d'Olivier Guersent, Directeur Général de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, d'Angélique de Brousse, responsable juridique senior concurrence EMEA chez Johnson & Johnson, et d'Anne Wachsmann, avocat associé chez Linklaters, pour aborder les renvois d'opérations de concentration formulés par les Autorités nationales de concurrence au titre de l'article 22 du règlement 139/2004.

Le débat a été vif, en France et en Europe sur la nécessité de renforcer le contrôle des concentrations pour mieux appréhender certaines opérations « sous les seuils », notamment dans le domaine numérique.

Dans la suite de ces réflexions, la Commission a annoncé fin 2020 qu'elle accepterait désormais d'examiner des opérations de concentration « sous les seuils », dans le cadre de l'article 22 du règlement 2004, modifiant ce faisant sa doctrine antérieure. C'est une évolution importante pour les entreprises.

Au cours d'une discussion animée par Etienne Chantrel, Chef du service des concentrations, Olivier Guersent est revenu sur la nouvelle approche de la Commission des renvois formulés au titre de l'article 22 du règlement 139/2004 relatif au contrôle des concentrations.

Ont participé à la discussion Angélique de Brousse, responsable juridique senior concurrence EMEA chez Johnson & Johnson, et Anne Wachsmann, avocat associé chez Linklaters, qui ont abordé les enjeux juridiques et pratiques de

cette nouvelle approche pour les entreprises et les praticiens du droit de la concurrence.